

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

—————
DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^{ie} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

—————
1904
SOIXANTIÈME ANNÉE



BRUXELLES,
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

—————
1904

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE.

RECHERCHES

SUR LES

JETONS DES RECEVEURS DE BRUXELLES

DE LA FAMILLE FRAYBAERT

FRAPPÉS AU XIV^e SIÈCLE.

PLANCHE VIII

Dans la *Revue belge de Numismatique* de l'année dernière (1903), nous avons publié successivement un premier article intitulé : *Recherches sur les jetons des Receveurs de Bruxelles de la famille WAS au XV^e siècle* et, peu après, un second article intitulé : *Recherches sur les jetons des Receveurs de la famille MENNEN frappés aux XIV^e et XV^e siècles* (1).

Comme suite à ces diverses études, nous allons nous occuper aujourd'hui des jetons frappés au XIV^e siècle, en leur qualité de receveurs de Bruxelles, par quelques membres de la famille Fraybaert.

Alphonse Wauters, l'ancien archiviste de Bru-

(1) En outre, nous avons publié dans la *Gazette numismatique*, également en 1903, un article intitulé : *Recherches sur les Jetons de JEAN DE FROYÈRE, receveur de Bruxelles au XV^e siècle*

xelles, ne cite aucun Fraybaert dans sa brochure : *Les plus anciens échevins de la ville de Bruxelles, antérieurs à l'année 1339*; et on n'en rencontre plus après le XIV^e siècle parmi les fonctionnaires de la ville.

On peut donc supposer qu'ils ne jouèrent pas un bien grand rôle dans le Magistrat de la cité, car leur apparition sur la liste des échevins ne commence qu'à l'année 1348 et il n'est plus question d'eux après 1391.

Ils occupèrent par conséquent des fonctions municipales vers la fin du règne de Jean III et pendant tout le règne de Jeanne et Wenceslas, pour disparaître sous celui de Jeanne seule.

Voici les membres de cette famille (1) que nous trouvons parmi les échevins de Bruxelles, d'après l'important manuscrit n^o 14913 de la Bibliothèque de Bourgogne :

1348	Jean	Fraybaert,	du lignage de T'Serhuijghs,
1354	—	—	filz de Franc —
1365	—	—	du lignage de T' Serroelofs,
1366	Henri	—	—
1376	—	—	— Rodenbeke,
1382	Jean	—	—
1384	Henri	—	—
1390	—	—	—

(1) On écrit parfois Fraybaert et d'autrefois Fraeybaert.

Sur la liste des receveurs connus, nous voyons seulement en 1375 Henri Fraybaert avec Hugues de Coudenberg, et, en 1391, Jean Fraybaert avec H. Cassaert, dit Plaetman.

Et, cependant, six jetons à leurs armoiries ont été retrouvés jusqu'ici, sans compter celui de 1391 que Henri Fraybaert a dû faire frapper avec H. Cassaert, dit Plaetman, alors qu'ils étaient receveurs, et qui nous est resté inconnu en nature.

La planche XII des armoiries des patriciens bruxellois de l'*Histoire de la ville de Bruxelles* donne deux armoiries différentes de cette famille :

A. D'Azur à trois fleurs-de-lis au pied coupé d'argent, ayant en abîme un écusson d'or ; chargé de trois maillets de gueules.

B. D'Argent semé de billettes de gueules ; à la bande ondée du même ; brochée sur le tout.

Les descriptions des armoiries de cette famille de *Bruxelles*, dans l'*Armorial général* de J.-B. RIETSTAP, sont identiques aux armoiries A et B citées ci-dessus. On comprendra combien les recherches sont difficiles, lorsqu'on voit que l'*Armorial ancien et moderne de la Belgique*, par JULES BOSMANS, assigne deux origines différentes, l'une brabançonne et l'autre flamande, à cette famille bien bruxelloise.

De plus, ce dernier auteur donne à l'armoire A, en abîme un écusson d'argent (au lieu d'or) avec trois maillets penchés de sable (au lieu de gueules).

Nous devons malheureusement constater qu'au-

cun auteur moderne ne cite cette famille, à quelque titre que soit, et que l'*Art de vérifier les généalogies des familles belges et hollandaises*, par J. HUYTENS, ne donne même pas son nom.

Il ne nous restait donc, comme toujours qu'un recours : consulter les documents conservés à la Bibliothèque de Bourgogne, où M. Bacha, avec sa complaisance habituelle, voulut bien nous indiquer les manuscrits n^{os} 19460, 21753 et 5673.

Le premier seulement contenait une généalogie de la famille Fraybaert, mais écrite en flamand et d'une écriture telle, qu'il fallait un archiviste pour la déchiffrer, et nous nous sommes adressé à M. Laloire, notre confrère de la Société royale de Numismatique. Grâce à son obligeant concours, nous avons pu constater que cette généalogie, outre certains détails sur les mariages de plusieurs membres de la famille Fraybaert, était conforme aux indications données ci-dessus, d'après le manuscrit n^o 14913.

Si nous pouvons tenter de déterminer les jetons n^{os} 1 à 5 de la famille Fraybaert, notre objectif principal, il n'en est pas de même des jetons des receveurs des familles de Saint-Géry, et de Mettenschachte, nommés en même temps qu'eux, conformément au règlement de l'année 1334, et dont les amoiries nous révèlent de véritables énigmes, que nous prenons la liberté de soumettre à la sagacité de nos confrères numismates, ainsi qu'à celle des héraldistes.

Donnons d'abord les blasons de ces deux familles, suivant les planches XIII et XVIII des armoiries patriciennes qui accompagnent l'*Histoire de la ville de Bruxelles*.

Giselbert de Saint-Géry portait : D'Argent à trois cœurs de gueules ; au franc-quartier de gueules au lion d'argent, (non couronné et sans billettes) ; et la famille de *Mettenschachte* blasonnait : d'argent à trois cœurs de gueules ; aux franc-quartier de gueules semé de billettes d'or, au lion d'argent (non couronné), broché sur le tout.

Examinons maintenant les jetons n^{os} 1 à 5 de *J. Fraybaert* portant les armoiries (A) :

I

Le jeton n^o 1 de la planche a été publié jadis par le savant Renier Chalon et reproduit sous le n^o 1 de la planche XVII de la *Revue de la numismatique belge* de 1863, qui l'attribuait à *J. de Mettenschachte* et à *J. Fraeybaert*, comme les deux receveurs de l'une des années 1387, 1389, 1394, 1395, 1400, etc.

Ce jeton ne pouvait être de cette époque, car son dessin et sa fabrication indiquent suffisamment qu'il devait être reporté vers le milieu du XIV^e siècle.

Aussi, lorsque, en 1865, le savant numismate publia le jeton n^o 9 de la planche XII de la même *Revue* (1), il revint sur son attribution d'autrefois,

(1) Le n^o 5 de la planche d'aujourd'hui.

en citant notre avis personnel, qui attribuait le jeton à *Giselbert de Saint-Géry* et à *J. Fraybaert*, très probablement receveurs pour l'une des années 1340 à 1359. Notre opinion était basée sur cette circonstance qu'on trouve à l'échevinage de Bruxelles, divers membres de la famille de Saint-Géry depuis 1341 jusqu'à 1407, tandis qu'on ne rencontre ceux de la famille de Mettenschachte que de 1394 à 1420.

Renier Chalon fit surtout remarquer les légères différences qui existent entre les armoiries de ces deux familles.

Ajoutons à cet égard que l'art de la gravure, il y a cinq siècles et demi, était loin d'avoir l'exactitude de la gravure moderne et que les monnayeurs d'alors pouvaient bien oublier une couronne sur la tête d'un lion, comme les billettes d'un franc-quartier.

Quoi qu'il en soit, d'après nous, ce sont surtout les lacunes sur les listes des receveurs qui sont la cause principale des erreurs commises dans les déterminations des jetons de cette époque.

II.

Le jeton n° 2 de la planche se compose, au droit et au revers, des mêmes armoiries que celles du jeton précédent.

Ce jeton de notre ancienne collection n'a pas encore été publié jusqu'ici. On remarquera que le

franc-quartier et les deux cœurs des armoiries attribuées ci-dessus à de Saint-Géry, sont identiques aux meubles du premier jeton, mais que les ornements qui entourent l'écu sont très différents. Nous pensons que cette différence se voit mieux par la simple comparaison des deux faces des jetons n^{os} 1 et 2, que par la meilleure description possible.

Que conclure de cette circonstance toute nouvelle, et observée pour la première fois pour les jetons de cette époque? Nous ne pensons pas que cette particularité exceptionnelle soit due à une réfection de coins, comme cela se rencontre si souvent plus tard, mais bien à la confection d'un nouveau jeton pour les mêmes fonctionnaires, à peu d'années de distance de leur première nomination de receveur, jeton pour lequel un Giselbert de Saint-Géry fit faire un nouveau *droit*, tandis que J. Fraybaert fit servir le *revers* du jeton précédent. Ce n'est là qu'une simple hypothèse que rien même ne saurait justifier d'une façon absolue dans l'état actuel de nos connaissances, mais qui n'a rien d'impossible.

Pour le jeton n^o 2, comme pour le jeton n^o 1, même incertitude quant à l'attribution à un Saint-Géry.

III.

Le n^o 3 de la planche, également inédit, nous paraît être des mêmes receveurs que les deux jetons précédents. Son diamètre de deux millimè-

tres en plus, ainsi que son dessin et sa fabrication, dénotent un progrès certain, et l'on peut augurer, à bon droit, qu'il a vu le jour peu d'années après les deux jetons précédents.

Si les franc-quartiers de ces trois jetons sont incontestablement *billetés*, ce qui doit les faire attribuer à la famille de Mettenschachte, bien que cette famille n'apparaisse pas à cette époque, il semble cependant que le lion du 3^e jeton porte *couronne*, et la famille de Saint-Géry pourrait alors le revendiquer, si le champ n'était *pas billetté*. C'est donc là un dilemme insoluble qui laisse un des deux receveurs incertain, bien que le second soit indubitablement *ƒ. Fraybaert*.

VI.

Pour terminer l'examen des jetons pouvant être attribués aux familles de Mettenschachte ou de Saint-Géry, nous devons nous occuper ici du jeton n^o 4 de la planche, jeton dont la parfaite conservation, la netteté de dessin et la belle fabrication dénotent les dernières années du XIV^e siècle.

Ce jeton, nous l'avons publié en 1879 (1) dans la *Revue belge de Numismatique* et reproduit sous le n^o 8 de la planche I qui accompagnait cette étude.

(1) *Essai sur les jetons et méreaux du XIV^e siècle, au type de saint Michel.*

Les diverses hypothèses émises il y a vingt-cinq ans, et auxquelles nous devons renvoyer le lecteur, afin de ne pas allonger le présent travail, peuvent encore être parfaitement vraisemblables, mais la généalogie de la famille Fraybaert, donnée dans le manuscrit n° 19460, nous suggère deux autres suppositions, vraisemblables aussi.

Nous y trouvons, en effet, que Jean de Mettenschachte (qui fut échevin en 1394), épousa Ida Fraybaert, mais sans indication de la date de cette union, et nous nous demandons dès lors si ce jeton, de plus grande dimension que ceux servant comme instruments de calcul à l'usage des receveurs, ne serait pas un jeton de mariage de ces deux époux ?

De plus, ce même manuscrit nous montre aussi que le chevalier Henri Fraybaert (qui fut également échevin en 1390) épousa Marie Van Coekelberghe, aussi sans indication de date, et qu'un Jean Fraybaert épousa Marguerite Pylyser.

Si une double union de deux hauts fonctionnaires de la cité avait été célébrée le même jour par deux membres de ces familles, cela expliquerait peut-être les armoiries mi-parti qui se trouvent au droit du jeton, en même temps que le saint Michel, le blason de la ville, au revers.

L'archange saint Michel, revêtu de la robe longue, armé de la lance, démontre aussi pour époque le dernier quart du XIV^e siècle, ainsi qu'on peut le voir sur la planche qui accompagne notre étude de 1879.

Il est possible qu'aucune de nos hypothèses, ni les anciennes, ni les nouvelles, ne soit la vraie; aussi prions-nous les numismates et les héraldistes d'étudier et d'élucider la question, si possible.

V.

Ce jeton a été décrit et reproduit dans la *Revue belge de Numismatique* de 1865, par le vénérable Renier Chalon, et justement attribué par lui aux deux receveurs *Fraybaert* et *de Saint-Géry*, mais sans pouvoir indiquer l'année de leurs fonctions. Le savant numismate dit, à la page 310 de cette *Revue* : « Fraybaert (A), échevin en 1382, et receveur en 1391, avec H. Cassaert, fut, sans doute, également receveur une autre année, soit avec Nicolas de Saint-Géry, échevin en 1372, 1379 et 1385, soit avec Godefroid de Saint-Géry, échevin en 1385, pendant l'une des années 1386, 1387 et 1389, dont on ne connaît pas les titulaires. »

Nous sommes absolument de son avis, et il ne reste qu'à trouver en laquelle de ces trois années ces deux receveurs ont été en fonctions ensemble.

Pour terminer nos recherches sur les jetons des membres de la famille Fraybaert qui portèrent les armoiries (A), nous devons signaler qu'un J. Fraybaert fut premier receveur en 1391, avec H. Cassaert, dit Plaetman, mais que leur jeton

n'a pas été retrouvé jusqu'ici bien qu'il serait si utile de le découvrir.

VI.

Nous avons maintenant à examiner le dernier jeton reproduit sur notre planche, que le savant vice-président de la Société royale de Numismatique, M. le comte de Limburg-Stirum, publia en 1864 dans la *Revue de la numismatique belge*, à la page 243, où il dit : « Deux membres de la famille » Fraybaert, tous deux admis dans le lignage de » Roodenbeke, portaient d'argent à la bande » ondée de gueules, accompagnée de billettes de » même. L'un, Henri, fut échevin en 1366, 1376, » 1384 et 1390. Le second, nommé Jean, fut éche- » vin en 1382. Quant au second écusson, il peut » appartenir, soit à Henri de Frigidomonte, dit » de Rolibuc (1385), soit à Florent Rolibuc, mort » en 1368, soit à Roland de Coudenberg, dit » Rolibuc (1502, 1507), soit à un membre de la » famille Ansems; ils portaient tous d'or, à la » fasce d'azur, chargée de deux tours d'argent au » lion de gueule, armé et lampassé d'azur nais- » sant de la fasce. »

Ces attributions nous semblent fort discutables, et à notre avis il y a lieu de donner ce dernier jeton à *Henri Fraybaert*, comme premier receveur en 1375, avec *Hugues de Coudenberg*, comme second receveur, car ce dernier armoriait abso-

lument comme l'écu qui se trouve au revers du jeton en question.

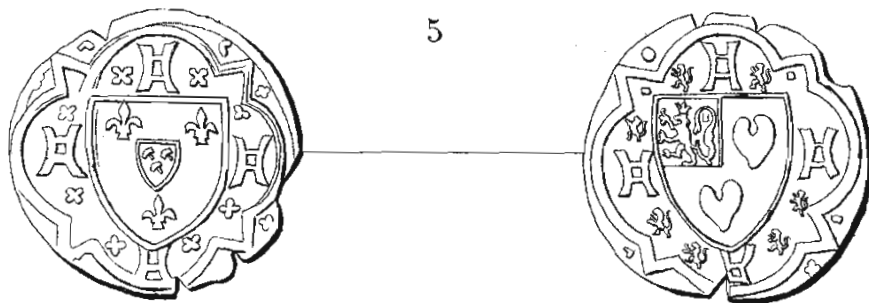
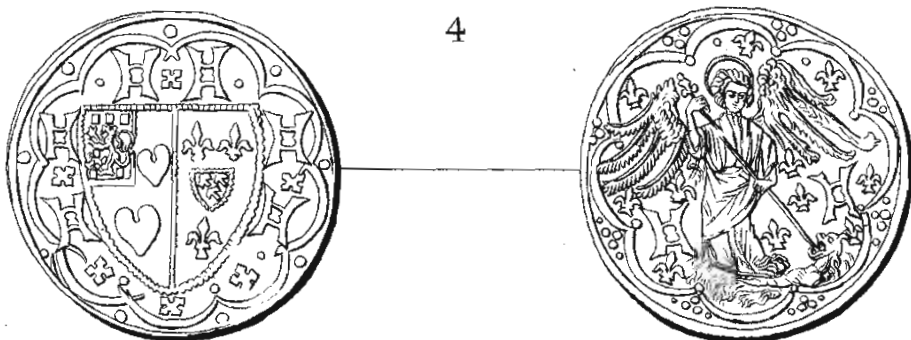
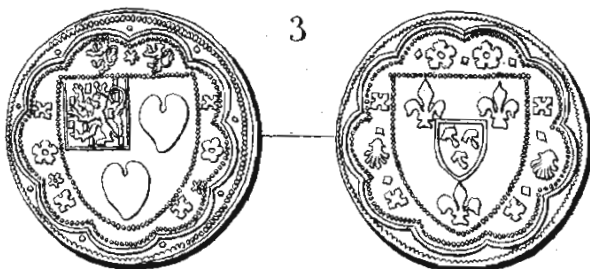
Cette attribution à l'année 1375 est conforme à la liste officielle des receveurs de Bruxelles, et nous pouvons terminer ici nos recherches sur les jetons de la famille Fraybaert, en souhaitant que de nouvelles découvertes viennent en augmenter le nombre et éclaircir les points restés douteux.

ÉDOUARD VANDEN BROECK.

ERRATA.

- Page 178. — 11^e ligne, lisez compositions, au lieu de compositeurs.
- 179. — 9^e — — 1636, au lieu de 1836.
- 179. — 17^e — — BRVXELLÆ, au lieu de BRVXELLA et
PREMIÆ, au lieu de PRAEMIÆ.
- 182. — 8^e — — t. III, au lieu de t. IV.
- 285. — 7^e — — Jean Fraybaert, au lieu de Henri.
- 287. — 7^e — — lion couronné, au lieu de non couronné.
- 290. — 15^e — — IV au lieu de VI.

FRAEYBAERT (A)



FRAEYBAERT (B)

